

# Interview croisée des REPRÉSENTANTS DE NOTRE PROFESSION

L'organisation de la 30ème Juris'Cup était une merveilleuse occasion pour rencontrer ceux qui sont à la tête de nos institutions représentatives.

Nous avons ainsi pu échanger avec Jérôme Gavaudan, président du Conseil national des barreaux, Hélène Fontaine, présidente de la conférence des bâtonniers, et Olivier Cousi, bâtonnier du barreau de Paris, pour connaître et comprendre leur engagement dans l'intérêt de notre profession, leur vision d'une nécessaire unité ainsi que leur regard sur le métier d'avocat. L'occasion aussi de les remercier sincèrement pour leur disponibilité qui a rendu possible cette interview croisée.

PROPOS  
RECUEILLIS PAR  
JEAN-BAPTISTE  
BLANC



## JÉRÔME GAVAUDAN

Président du Conseil  
National des Barreaux

**JDB : Vous êtes tous les trois à la tête de nos institutions représentatives. Que répondez-vous à ceux qui ne comprennent pas pourquoi notre profession est gérée de la sorte, craignant de voir un manque d'unité dans les combats qui peuvent être menés ?**

**Jérôme Gavaudan :** Je leur dis qu'ils ont quelques années de retard. L'unité de notre profession est désormais une réalité qui résiste aux personnalités. Nous l'avons initiée avec Christiane Feral-Schuhl lorsque j'étais président

de la Conférence des bâtonniers et Marie-Aimée Peyron, bâtonnière de Paris. Elle a continué avec Hélène Fontaine et Olivier Cousi et j'ai souhaité m'inscrire dans cette continuité lorsque j'ai succédé à Christiane Feral-Schuhl à la présidence du CNB. L'unité résiste aux changements de femmes et d'hommes. Elle résiste également aux crises : retraites ou COVID, la profession a su rester unie dans sa diversité. Le CNB est l'unique institution nationale représentant les avocats notamment auprès des pouvoirs publics en France et à l'international. C'est le lieu institu- >

**[ 71% des Français estiment que les injustices augmentent dans notre pays et 48 % affirment que la justice n'est pas la même pour tous.]**

**[ En contact permanent avec les Français, les avocats sont témoins des nombreuses injustices qui gangrènent notre société. ]**

Jérôme Gavaudan

tionnel où se forment les positions de la profession. Depuis bientôt 30 ans, grâce au système électoral de désignation des membres du CNB, notre institution assure la représentativité des avocats dans leur diversité d'exercice, de localisation – Paris, province – et de genre. Les décisions prises en assemblée générale scellent cette ambition de donner à tous et à toutes voix au chapitre. Les deux membres de droit du CNB, que sont la présidente de la Conférence des bâtonniers et le bâtonnier de Paris, assurent respectivement l'organisation des ordres au niveau local et celle du barreau de Paris recensant près de la moitié des avocats de France. Autant dire que nous nous complétons. Toutefois, cette complémentarité ne prend tout son sens que dans une volonté affichée d'unité. Le CNB, la Conférence des bâtonniers et le bâtonnat de Paris ont démontré par le passé leur unité pour le bien de la profession, et nous afficherons la même méthode pour affronter les combats à venir.

**Hélène Fontaine :** La Conférence des bâtonniers a été créée il y a 120 ans. Elle regroupe l'ensemble des barreaux de France hors Paris. Les 163 Barreaux de l'Hexagone et de l'Outre-Mer permettent un maillage des territoires. La présence de l'ordinalité dans ces territoires est nécessaire à l'autorégulation de notre profession. Son rôle est essentiel. Il n'y a pas d'absence d'unité de la profession. Il n'y a donc pas de craintes à avoir. Le CNB, le barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers travaillent dans la même direction. Ils connaissent

le souci des confrères qui est celui de l'unité. Ils ont prouvé leur travail en commun, chacune des institutions restant à sa place, collaborant et se complétant dans de très nombreux domaines. Je citerai, entre

autres, la crise de la Covid ou la réforme des retraites. Sans une vision dans la même direction, jamais les avocats et les ordres n'auraient été aussi forts. Mon souhait, comme celui du président du CNB, Jérôme Gavaudan, et du bâtonnier de Paris, Olivier Cousi, est de continuer dans cette direction, qui est la bonne.

**Olivier Cousi :** La crise que nous venons de vivre a démontré bien au contraire la force de nos institutions. Elles nous ont permis de traverser la crise en jouant collectif, en ne laissant personne de côté tout en épousant les spécificités de chaque juridiction. A Paris, nous avons ainsi développé un certain nombre d'outils adaptés au quotidien « *bouleversé* » des confrères, je pense notamment au vademecum institutionnel mis à jour en temps réel 24h sur 24, ou encore au développement d'une offre de formation numérique. Ces opérations s'inscrivaient dans la trajectoire de gestion de crise du CNB. Nous avons fait front ensemble. Quant au combat politique que nous avons mené un peu plus tôt contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement, il a également démontré que nous savions faire fi des postures et des égos lorsqu'il s'agit de défendre la sécurité de l'exercice et l'avenir des confrères.

**La profession d'avocat semble, toujours aux yeux de certains, être fragilisée depuis de nombreuses années et de nombreux combats**

**ont été menés depuis des années. Quel est celui qui vous a le plus marqué, et pourquoi ?**

**Jérôme Gavaudan :** Les avocats, notamment dans le judiciaire, ont été malmenés par des réformes qui n'avaient d'autres objectifs que d'adapter le service public de la justice – et la procédure – à la pénurie de moyens matériels et humains. Mais la profession a relevé la tête quand l'inacceptable réforme des retraites a heurté nos valeurs et notre indépendance. Elle a su dépasser la crise sanitaire, et aujourd'hui, nous marquons des points sur le secret professionnel, l'acte d'avocat ou encore l'enquête préliminaire. Est-ce à dire que nous avons fini de manger notre pain noir et qu'un « *printemps des avocats* » se profile ? Tous les élus du CNB s'y efforcent. La campagne présidentielle qui s'annonce est l'occasion de faire valoir nos propositions pour ne plus subir les réformes mais les anticiper ou, encore mieux, les susciter.

**Hélène Fontaine :** Il est vrai que notre profession est une cible et qu'elle est attaquée fréquemment. Cependant, les avocats et les ordres ont su démontrer leur résistance. J'en veux pour preuve le combat contre la réforme des retraites. C'est celui qui m'a le plus marquée, tout d'abord parce que je venais juste de débiter mon mandat de présidente de la Conférence des bâtonniers au mois de janvier 2020 et parce que ce combat a débuté très fort. Il m'a également marquée parce qu'il était juste avec des avocats et des ordres totalement impliqués. Quels que soient les domaines d'activité, quelle que soit la taille des barreaux de France, les avocats étaient tous présents. Ils se sentaient trahis et ils étaient tous solidaires. Le combat pour la réforme des retraites a été dur, il a persisté durant de nombreux mois. Il a été un véritable bras de fer avec le gouvernement et nous en sommes sortis grandis. Les citoyens ont compris les avocats, les ont soutenus et se sont rendu compte qu'ils étaient loin

d'être des nantis. Notre profession est désormais considérée avec beaucoup de sérieux par le gouvernement. Les avocats, en colère, comptent beaucoup politiquement.

**Olivier Cousi :** Je l'évoquai, le combat contre la réforme des retraites du gouvernement est ancré dans ma mémoire pour longtemps ! Sans doute car je commençais mon mandat, mais aussi et surtout parce qu'il fut l'occasion de grand moment de confraternité. Je pense à notre assemblée générale extraordinaire qui rassembla plus de 1500 avocats, mais aussi aux séquences de manifestation en robe. La force de cette mobilisation réside dans la détermination dont nous avons fait preuve pour démontrer la pertinence de notre autonomie. Loin d'être un combat corporatiste, c'est un combat des avocats qui a bénéficié à l'ensemble des Français.

**Pouvez-vous nous donner votre vision de la justice en France et de la profession d'avocat dans les années à venir ?**

**Jérôme Gavaudan :** En contact permanent avec les Français, les avocats sont témoins des nombreuses injustices qui gangrènent notre société. Au CNB, nous avons fait de la lutte contre l'injustice une priorité. Les différentes crises que nous avons traversées – sanitaire, économique, démocratique – ont accru les injustices. Le récent sondage « *In/Justice* » réalisé par l'IFOP pour le CNB confirme ce constat. 71% des Français estiment que les injustices augmentent dans notre pays et 48 % affirment que la justice n'est pas la même pour tous. Le sentiment d'injustice est partagé par tous nos concitoyens, sans distinction de revenu, d'activité et de situation géographique. Il a pour corollaire une perte de confiance dans les institutions supposées régir notre société et notre justice. Pour autant, 73% des Français maintiennent leur confiance vis-à-vis des avocats pour résoudre les

# HÉLÈNE FONTAINE

Présidente de la conférence des bâtonniers

**[ Il est vrai que notre profession est une cible et qu'elle est attaquée fréquemment. Cependant, les avocats et les ordres ont su démontrer leur résistance. ]**



**[ La justice en France ne sera une bonne justice que lorsqu'elle sera dotée des moyens nécessaires et suffisants. ]**

Hélène Fontaine

› injustices. J'ai, à l'instar des Français, confiance en mes consœurs et confrères, ainsi qu'en l'avenir de la profession. Malgré les crises, les cabinets ont tenu. La profession attire toujours, elle est riche de la diversité de ses métiers et il faut préserver cette richesse. À cet égard, le barreau de Marseille en est le parfait exemple de par sa diversité, sa jeunesse et son dynamisme. Dans mon métier, il m'a tout apporté.

**Hélène Fontaine :** La justice en France ne sera une bonne justice que lorsqu'elle sera dotée des moyens nécessaires et suffisants. Tant que cette question ne sera pas définitivement réglée, les citoyens n'auront jamais confiance dans leur justice car elle sera semée d'embûches et ne sera pas considérée. La justice, dans les années à venir, sera aussi, entre autres, liée à la numérisation qui ne cessera de se développer, aussi bien dans les tribunaux, les cabinets d'avocats, que dans les ordres. Les visio-conférences seront plus nombreuses. Cependant, il nous faudra veiller à garder le contact humain. Il nous faudra veiller également à ce qu'il y ait toujours des audiences, lorsque nécessaire, parce que l'humanité est l'un des socles d'une justice équitable. L'avocat n'a-t-il pas prêté le serment d'humanité ? Il devra y veiller et le rappeler sans cesse. L'intelligence artificielle fera aussi partie de la justice du futur. Elle sera un outil que l'on ne pourra ignorer mais qu'il conviendra de savoir manier avec soin.

La justice en France, dans les années à venir, devra également s'inscrire dans les règles européennes qui seront de plus en plus présentes. On ne pourra plus penser uniquement franco-français.

**Olivier Cousi :** L'avocat du XXI<sup>ème</sup> siècle sera un avocat connecté ou ne sera pas. Nous devons relever le défi du numérique, c'est ce qui pérennisera notre profession. Le défi du numérique est complexe, il exige d'une part de donner les moyens à l'ensemble de la profession d'adopter les outils les plus rudimentaires et de l'autre d'accompagner et de stimuler l'innovation. C'est pour cela que j'ai lancé un grand plan numérique, pour que la profession se rejoigne à mi-chemin si j'ose dire : là où la technologie permet de soulager l'avocat des tâches les plus chronophages sans pour autant déshumaniser l'œuvre de conseil ou de défense. C'est essentiel car c'est là que réside la capacité de notre pays à faire œuvre de justice pour tous, au quotidien. Le numérique peut nous aider à relever le grand défi de la justice de proximité. A nous de tous faire pour accélérer son développement.

**Quel message souhaiteriez-vous délivrer à un avocat qui prête serment ?**

**Jérôme Gavaudan :** Je lui souhaiterais tout d'abord la bienvenue dans cette grande famille. Notre métier est le plus beau qui soit mais en tant qu'indépendant, entrepreneur, il n'est pas de tout repos. Il faut savoir se renouveler, croire en ses capacités et garder la foi qui nous animait dès les premiers instants.

**Hélène Fontaine :** Je pourrais lui dire

qu'il a eu raison de souhaiter embrasser notre belle profession. C'est une profession exigeante, mais tellement passionnante. Il est nécessaire que ce jeune confrère s'oriente vers ce qu'il aime mais il doit apprendre aussi à connaître les différents domaines de la profession d'avocat avant de s'orienter définitivement. Le droit s'est considérablement complexifié et les avocats conseillent et défendent partout, dans tous les domaines. Un avocat qui prête serment doit être bien formé, afin d'exercer la profession avec le plus de compétences possibles dans le cadre d'une qualité irréprochable et dans l'intérêt bien compris de son client. Il doit être ouvert vers les autres, vers le monde. Il doit être curieux, recevoir le savoir des anciens et apporter son savoir de modernité à ces derniers. Il ne doit pas penser qu'il y a une façon unique de travailler. Il ne doit pas hésiter à s'orienter vers les modes alternatifs de règlements de conflits, telle la médiation. Cette façon de travailler est une attente de nos concitoyens qui veulent construire ensemble avec l'aide de leurs avocats, la solution à leur litige afin d'avancer et de passer à autre chose. Cette façon de travailler s'inscrit dans le cadre d'une solution adéquate dans une société de plus en plus rapide.

**Olivier Cousi :** On ne naît pas avocat, on le devient : chaque dossier est une opportunité d'apprendre, ne cessez jamais de la saisir.

**Après tant d'années d'expérience et d'engagements au service de notre profession, pouvez-vous nous expliquer pourquoi nous exerçons un des plus beaux métiers ?**

**Jérôme Gavaudan :** Être avocat, c'est être une vigie de l'État de droit et de la démocratie. Être avocat, c'est s'engager pour l'accès de tous à la

justice. L'avocat sait s'adapter à son temps tout en préservant les droits et les libertés fondamentales. La beauté de notre métier réside en cette capacité de pouvoir bouger les lignes.

**Hélène Fontaine :** Parce que nous défendons et nous conseillons, que nous assistons et que nous représentons les justiciables qui ont besoin de nous, qui ont confiance en nous, et qui comptent sur nous. Nous jouons un rôle social crucial, nous avons un rôle de garant de la démocratie, ce qui est un honneur. Nous n'hésitons pas, par ailleurs, à nous engager pour les causes contraires aux droits de l'homme en France et dans le monde entier. Nous savons nous lever, solidaires, lorsque cela est nécessaire. Nous pouvons être fiers de nos combats. Nous exerçons un des plus beaux métiers parce que nous sommes indépendants, et quand bien même nous connaissons des freins de plus en plus fréquents à cette indépendance, nous résistons pour elle avec force parce que nous sommes des passionnés.

**Olivier Cousi :** Nous avons fait le serment de les défendre tous, qu'importe les raisons, les conditions ou les moyens. Et parce que nous avons fait ce serment nous nous battons chaque jour pour que l'œuvre de Justice soit considérée, comprise et donc respectée. C'est un combat qui exige de la patience, du courage et beaucoup de travail. Nous connaissons de nombreuses déceptions mais nous connaissons aussi les plus grandes joies. C'est un métier exigeant, tant intellectuellement que physiquement mais qui transcende ceux qui l'exercent.

# OLMIER COUSI

Bâtonnier du  
barreau de Paris

**[ L'avocat du XXI<sup>ème</sup> siècle sera un avocat connecté ou ne sera pas. Nous devons relever le défi du numérique, c'est ce qui pérennisera notre profession. ]**

